

EN RÉSUMÉ

LES RELATIONS

ASSOCIATION / GIP

Parce que le mouvement doit avoir **une voix représentative de la diversité des tiers-lieux** au niveau national, pour faire valoir ses actions, ses besoins, ses enjeux, pour peser dans les échanges et agir en faveur d'une transformation structurelle et culturelle.

L'Association nationale des tiers-lieux doit continuer à :

- Structurer et faire vivre l'écosystème des tiers-lieux
- Identifier et porter les actions nécessaires à la pérennisation des tiers-lieux
- Encourager le partage, la mutualisation et le faire ensemble

L'ASSOCIATION NATIONALE DES TIERS-LIEUX

ESPACE DE DIALOGUE ET DE CONSTRUCTION COLLECTIVE POUR TOUS LES TIERS-LIEUX

SES MISSIONS ?

Définition des priorités nationales pour les tiers-lieux & Réalisation de plaidoyer

Animation de groupes de travail thématiques

> construire des feuilles de route concertées qui donnent des orientations sur les sujets structurants pour les tiers-lieux : tant du point de vue de leur développement (formation, emploi, immobilier, outils...) que des transformations qu'ils portent (transition écologique, apprentissage par le faire, recherche citoyenne, droits culturels, agroécologie, démocratie alimentaire...).

Animation d'outils d'échange entre pairs

> favoriser la contribution nationale à travers des outils de partage et d'échanges

Organisation et animation de rassemblements

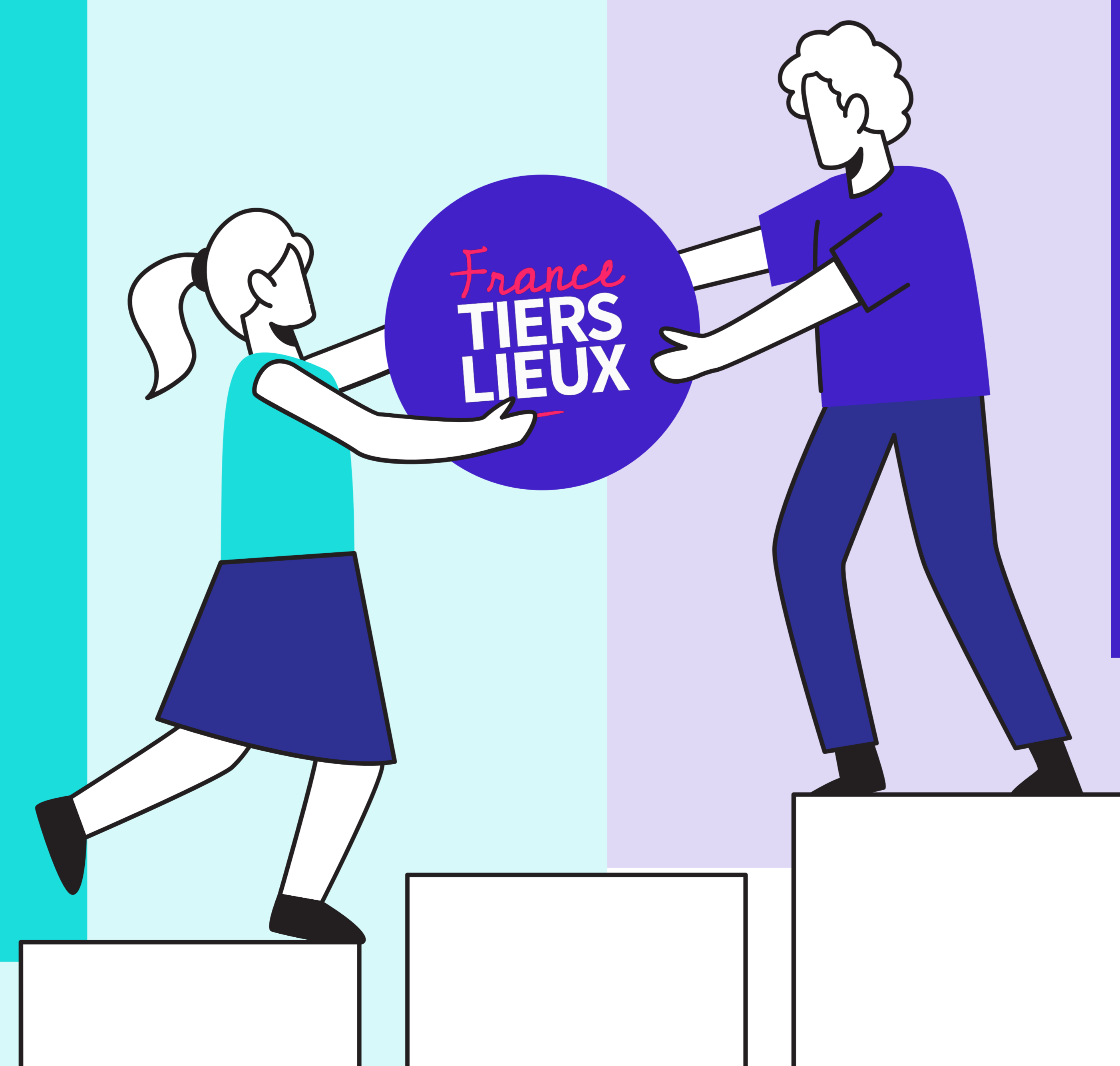
> au niveau national ou local, avec l'appui du GIP

Développement de partenariats, appui aux projets communs

> Recherche de financement pour les tiers-lieux à travers des partenariats publics ou privés et appui aux projets inter tiers-lieux, aux expérimentations, aux recherches-actions...

L'association définit les actions à mener et porte les besoins des tiers-lieux au sein du GIP

A partir des priorités définies par l'association, le GIP prend des orientations avec ses membres pour les mettre en œuvre



Parce que les tiers-lieux sont des **acteurs incontournables dans les territoires**, **parce qu'ils agissent concrètement pour répondre aux enjeux de notre société** : écologie, production, numérique, santé, alimentation...

L'État a fait le choix de :

- Renforcer les moyens qui sont destinés aux tiers-lieux
- Co-construire avec les acteurs des politiques publiques qui leur sont destinées
- Réunir pour mieux coordonner, simplifier, accélérer

LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « FRANCE TIERS-LIEUX »

ASSOCIATION NATIONALE DES TIERS-LIEUX

30%^{des voix}
5 représentants

4 MINISTÈRES

- COHÉSION DES TERRITOIRES
- TRAVAIL ET FORMATION
- TPE/PME
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

45%^{des voix}
4 représentants

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

25%^{des voix}
3 représentants

SES MISSIONS ?

Co-construction et animation des politiques publiques

> co-concevoir les programmes avec les ministères, animer les réseaux constitués

Ingénierie aux porteurs de projets

> accompagner l'émergence et la consolidation des tiers-lieux

Structuration de la filière

> apporter un appui juridique, appuyer la reconnaissance métier

Appui aux outils communs

> soutenir la mutualisation des ressources

Observatoire

> analyser les évolutions de l'écosystème, produire des études et rapports

QU'EST-CE QU'UN GIP

Un Groupement d'Intérêt Public permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général. Un GIP est une personne morale de droit public qui a l'avantage d'être doté d'une structure de fonctionnement légère et de règles de gestion souples.

En savoir plus sur economie.gouv.fr/daj/gip